



DEPARTEMENT DE L'EURE  
ARRONDISSEMENT DES ANDELYS  
COMMUNE DE VEXIN-SUR-EPTE

**ARRÊTÉ 2022\_256**  
**PORTANT DÉLÉGATION DE FONCTIONS À**  
**MADAME CATHERINE DESILE**  
**8<sup>ème</sup> ADJOINTE**

Le maire de la commune de Vexin-sur-Epte,

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2122-18,  
**Vu** le procès-verbal d'élection du maire et des adjoints en date du 27 mai 2020,  
**Vu** la délibération n°DEL-2020-023 du 27 mai 2020 portant délégation d'attributions au maire au titre de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales,  
**Vu** l'arrêté n°2020\_024 du 28 mai 2020 portant délégation de fonctions à Catherine Desile,

**Considérant** que le maire est seul chargé de l'administration, mais peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal,

**Considérant** que pour la bonne marche des services municipaux, et pour permettre une parfaite continuité du service public, il est nécessaire que l'exercice de certaines fonctions soit assuré par les adjoints au maire,

**ARRÊTE**

**Article 1** : Catherine Desile, 8<sup>ème</sup> adjointe, est déléguée pour intervenir dans les domaines suivants :

1. Education
2. Enfance
3. Jeunesse

Elle assurera les fonctions suivantes :

Education et Enfance :

- Interlocuteur privilégié de l'Education Nationale, des parents d'élèves et des services Enfance et Petite enfance de Seine Normandie Agglomération
- En lien direct avec le maire, définition et mise en œuvre de la politique communale scolaire, périscolaire et de l'enfance, notamment :
  - o Référente communale lors des conseils d'école
  - o Traitement des demandes des conseils d'école
  - o Carte scolaire et périscolaire
  - o Stratégie de communication, éveil et lien social
  - o Inclusion des enfants en situation de handicap
  - o Solutions de garde
  - o Accompagnement des parents
  - o Activités sportives et culturelles
  - o Moyens pédagogiques
  - o Participation à la création d'un espace enfance-jeunesse à Ecos

Jeunesse :

- Interlocuteur privilégié des 12-25 ans du territoire et du service Jeunesse de Seine Normandie Agglomération
- Définition et mise en œuvre de la politique communale de la jeunesse, notamment :
  - o Impulsion et suivi des projets activités et mobilité
  - o Démarche concertée avec les jeunes
  - o Stratégie de communication auprès des jeunes
  - o Relai en matière de formations
  - o Lien intergénérationnel en lien avec les adjointes en charge des affaires sociales et de la vie du citoyen

L'ensemble de ces missions est développé en détail sur une feuille de route, proposée par l'adjoint, validée par le maire et mise à jour tous les six mois.

Cette délégation n'emporte pas délégation de signature.

**Article 2 :** Aux fins de remplir les attributions déléguées et en lien avec le maire et la directrice générale des services, Catherine Desile établira les modalités de la collaboration avec chacun des chefs de service concernés par la délégation dès la rédaction de sa feuille de route dédiée. Il s'agit de définir une organisation concertée ainsi que les échéances des actions (fréquences des réunions de suivi de dossiers, communication des documents, mise à disposition d'informations, etc.).

**Article 3 :** En lien avec Annick Delouze, animateur Proximité, et Jérôme Richard, animateur Cadre de vie, Catherine Desile est chargée de mettre en relation les élus

et de créer une dynamique de groupe dans le cadre de tout sujet transversal présentant un volet éducation, enfance et jeunesse. Il s'agit d'impulser le partage d'informations, de convoquer des réunions transverses ou encore de définir des éléments de langage partagés.

Catherine Desile assure la coprésidence de la commission Population et de la sous-commission Scolaire et périscolaire.

**Article 4** : Aux fins d'informer sur les actions menées dans le cadre des attributions déléguées, il appartient à Catherine Desile d'exprimer ses besoins de communication et d'associer autant que de besoin l'adjoint en charge de la communication.

**Article 5** : Catherine Desile devra rendre compte au maire des actions menées conformément à sa feuille de route dédiée. Elle devra également effectuer des retours réguliers aux adjoints, notamment en réunion de MDA, en concertation avec le maire.

**Article 6** : L'arrêté n°2020\_024 du 28 mai 2020 est abrogé.

**Article 7** : Le maire de la commune de Vexin-sur-Epte et la directrice générale des services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée, publié, inscrit au registre des arrêtés, et dont ampliation sera adressée à monsieur le préfet de l'Eure et au comptable public.

Fait à Vexin-sur-Epte,  
Le 07 DEC. 2022

Le maire,  
Thomas DURAND



Monsieur Le Maire

\* Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

\* Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié à l'élu le.....

Nom, prénom..... DESILE Catherine

Signature de l'élu :

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'D' followed by a horizontal line.

Envoyé en préfecture le 07/12/2022

Reçu en préfecture le 07/12/2022

Affiché le

ID : 027-200057685-20221207-A2022\_256-AR